
[Grand-Couronne : démolition d'une grue portuaire](#)

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Samedi 24 juin, une opération de démolition d'une grue portuaire aura lieu boulevard de l'Île aux Oiseaux à Grand-Couronne vers 16 heures. La Préfecture de la Seine-Maritime informe que les conditions de circulation seront impactées le temps de l'opération.

Pas d'inquiétude si vous entendez des détonations dans les environs de Grand-Couronne samedi 24 juin, vers 16 heures. La démolition d'une grue portuaire implantée boulevard de l'Île aux Oiseaux, sur le site de la société SOMAP, est programmée sur la période de 15h30 à 16h30. Pour la sécurité de chacun, la Préfecture de la Seine-Maritime informe les habitants que la zone sera interdite au public et que les axes proches (chemins de halage et boulevard maritime) seront fermés à la circulation le temps de l'opération. Pour rappel, un périmètre de sécurité de 300 mètres est prévu autour de l'opération sur le portique.

Les voies de circulation routière et piétons suivantes seront fermées :

- rive droite, une partie du chemin de halage situé sur la commune d'Hautot-sur-Seine.
- rive gauche, une partie du chemin de halage situé entre l'appontement du site SAIPOL et le rond point P3 Logistic Parks sera fermée par des barrières mises en place par HAROPA Port de Rouen. La circulation routière sur le boulevard maritime depuis l'entrée du site SAIPOL au rond point P3 Logistic Parks sera fermée également.

Concernant la navigation en Seine, il n'y aura pas d'interdiction de la circulation mais une régulation du trafic permettant d'avoir un plan d'eau propre pendant toute la durée de l'opération. Un avis à la navigation sera pris par la Capitainerie HAROPA Port de Rouen.

Déroulé de l'opération

15h00 : ouverture du Poste de Commandement

15h30 :

- fermeture de la circulation rive droite (chemin de halage) par la gendarmerie
- fermeture de la circulation rive gauche (chemin de halage et boulevard maritime) par la police nationale
- régulation de la navigation en Seine
- mise à l'abri des gardiens présents sur la zone industrielle.

15h58 – première sirène avant tir

15h59 – seconde sirène avant tir

16h00 – ordre de mise à feu

16h05 – vérification de la détonation de toutes les charges. Levée de doute